



REGLEMENT TOUR MASTER ESPOIR

Participation / Restriction au Tour Master-Espoir :

Les cavaliers montant des poneys C, voulant participer au Tour Master-Espoir, doivent avoir l'autorisation du responsable poney de la FSSE.

Type d'Épreuve :

L'Épreuve Tour Master-Espoir est une **épreuve officielle** P110/P115/P120 ou P125.

Les épreuves seront disputées soit :

- **au barème A avec un barrage**
- **au barème A au chrono** (pour les places qui organisent 2 épreuves Tour Master-Espoir)

Il n'y a pas de restrictions pour les poneys C.

Pour les poneys D, les paires cavaliers/poneys ayant obtenu **4 classements P110** pendant l'année au cours devront starter sur une hauteur de P115. Les paires ayant obtenu **4 classements P120/R120** pendant l'année au cours doivent starter sur cette hauteur ou plus haut.

Néanmoins s'ils souhaitent starter sur une hauteur P110 ou P115, ils peuvent le faire mais **le classement ne comptera pas pour le challenge du Tour Master-Espoir.**

Le cavalier pourra **décider de la hauteur** lors de l'inscription en **la mentionnant dans les remarques**. Degré 1 /P110 - Degré 2/ P115 - Degré 3 /P120 - Degré 4 /P125.

Il pourra modifier le degré de la hauteur **jusqu'à 16h la veille de l'épreuve.**

Les barrages se disputeront sur la hauteur 115 cm quel que soit le degré choisi.

Pour chaque classement sur une hauteur de 120 cm ou 125 cm, la paire recevra **4 points supplémentaires**, si elle est classée.